

## ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance ordinaire du 10 mars 2014 les ordonnances suivantes en vertu des règlements indiqués ci-dessous :

- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-006**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Jeux de la FADOQ 2014* » qui aura lieu dans le parc Maisonneuve le 5 mai 2014, entre 8 h et 15 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-007**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Défi du printemps du YMCA Hochelaga-Maisonneuve* » qui aura lieu dans le parc Maisonneuve le 3 mai 2014 entre 8 h et 11 h 45, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-008**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Défi de la Tour du YMCA Hochelaga-Maisonneuve* » qui aura lieu dans le parc Maisonneuve le 23 mai 2014 entre 8 h et 11 h 45, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-009**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Course Fillactive* » qui aura lieu dans le parc Maisonneuve le 8 mai 2014 entre 10 h et 14 h 30, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-010**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Duathlon institutionnel CSDM* » qui aura lieu dans le parc Maisonneuve le 14 mai 2014, entre 7 h 30 et 14 h 30, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-011**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Gutsy en marche* » qui aura lieu dans le parc Maisonneuve le 8 juin 2014 entre 9 h et 14 h 30, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-012**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Ouverture de la saison de baseball Saint-Esprit de Rosemont* » qui aura lieu dans le parc Beaubien le 24 mai 2014 entre 8 h 30 et 23 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-013**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Ouverture de la saison de baseball Saint-Esprit de Rosemont* », qui aura lieu au parc Beaubien le 24 mai 2014 entre 8 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-014**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Tournoi de baseball Saint-Esprit de Rosemont* » qui aura lieu dans le parc Pélican le 3 au 20 juillet 2014 entre 8 h 30 et 21 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-015**, permettant la vente de nourriture, de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques dans le parc Pélican, dans le cadre de l'événement « *Tournoi de baseball Saint-Esprit de Rosemont* », qui se tiendra le 3 au 20 juillet 2014 entre 8 h 30 et 21 h, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-016**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Remise de trophées de l'association de baseball Saint-Esprit de Rosemont* » qui aura lieu dans le parc Beaubien le 13 septembre 2014 entre 8 h 30 et 19 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2013-26-017**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Remise de trophées de l'association de baseball Saint-Esprit de Rosemont* », qui aura lieu au parc Beaubien le 13 septembre 2014, entre 8 h 30 et 19 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-018**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Lancement de la Semaine de la prévention des incendies (SIM)* » qui aura lieu dans le parc Maisonneuve le 13 septembre 2014, entre 12 h et 17 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-019**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Lancement de la Semaine de la prévention des incendies (SIM)* », qui aura lieu au parc Maisonneuve le 13 septembre 2014 entre 12 h et 17 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-020**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Course André-Delambre* » qui aura lieu dans le parc Maisonneuve le 26 juillet 2014 entre 8 h et 13 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-021**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Championnats régionaux de Baseball Rosemont* » qui aura lieu dans les parcs Beaubien, Sainte-Bernadette, Père-Marquette et Pélican le 8 au 18 août 2014 entre 9 h et 23 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-022**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Championnats régionaux de Baseball Rosemont* », qui aura lieu dans les parcs Beaubien, Ste-Bernadette, Père-Marquette et Pélican le 8 au 18 août 2014 entre 9 h et 23 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-023**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Défi triple Jeu* » qui aura lieu dans le parc Beaubien le 19 ou le 20 juillet 2014 entre 8 h et 18 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-024**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Défi triple Jeu* », qui aura lieu dans le parc Beaubien le 19 ou le 20 juillet 2014 entre 8 h et 18 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-025**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Exposition annuelle de la Société des Saintpaulia de Montréal* », qui aura lieu dans le parc Maisonneuve le 19 et 20 avril 2014 entre 9 h et 16 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-026**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Course des superhéros d'Enfants Sans Frontières* » qui aura lieu dans le parc Maisonneuve le 23 mars 2014 entre 10 h et 18 h 30, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-027**, permettant la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques sur le domaine public, dans le cadre de l'événement « *Course des superhéros d'Enfants Sans Frontières* », qui aura lieu dans le parc Maisonneuve le 23 mars 2014 entre 12 h et 18 h, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8).
- **ORDONNANCE NUMÉRO 2014-26-028**, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, relative à l'événement « *Voix publique* » qui aura lieu sur la place Hector-Prud'homme ainsi qu'aux adresses suivantes sur la rue Saint-Hubert: 6206-6230, 6255-6293, 6330-6346, 6500, 6505, 6600-6634, 6700-6708, 6828-6852, 6930, 7075 le 17 mai 2014 au 19 octobre 2014, entre 12 h et 20 h, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).

Toute personne intéressée peut consulter ces ordonnances au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 3<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Donné à Montréal, ce 22 avril 2014

Me Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., O.M.A.  
Secrétaire d'arrondissement